

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21699 - 80ÈME ANNÉE

## Un million de tonnes de cannes à sucre récoltées à deux semaines de la fin de la campagne sucrière 2024

### Canne à sucre : récolte 2024 catastrophique à cause d'un revenu insuffisant pour les planteurs

Les derniers chiffres de la récolte de canne à sucre à La Réunion confirment une campagne sucrière 2024 à un bas niveau historique. À peine 1 million de tonnes ont été récoltées à deux semaines de la fin de la coupe. Cela tend vers un résultat final aux alentours de 1,2 million de tonnes de cannes à sucre. C'est une baisse de 500.000 tonnes par rapport à la moyenne observée avant 2017, date de mise en application de la suppression du quota sucrier et du prix garanti par l'Union européenne autour desquels s'organisait toute la filière. Cela représente une différence de près d'un tiers du tonnage livré par les planteurs aux deux usines de Tereos. Pour la CGPER, la principale cause de ce résultat catastrophique est le revenu insuffisant tiré par le planteur de la vente de ses cannes à sucre à Tereos, seul acheteur de l'île. D'où la revendication d'une révision du mode de paiement de la canne à sucre par Tereos pour faire évoluer à la hausse un prix qui n'a augmenté que de 2,5 % depuis 2001. L'engagement de l'État de réaliser une étude sur le prix de la canne à sucre va dans le sens de cette revendication désormais largement partagée.

La culture de la canne à sucre, symbole de l'économie et de l'identité réunionnaises, traverse une crise majeure. Selon Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, le principal problème est clair : les revenus insuffisants des planteurs. Ce manque à gagner rend difficile l'entretien des exploitations, limite les investissements et empêche l'achat d'intrants essentiels comme les engrais et diminue la trésorerie disponible pour payer l'eau d'irrigation en quantité suffisante. À cela s'ajoute des normes européennes qui augmentent le coût de production alors que ces normes ne s'appliquent pas aux producteurs concurrents de canne à sucre. Résultat : de nom-



breux planteurs, découragés, abandonnent cette culture. En quelques années, près de 2 000 hectares de canne ont été perdus, soit une diminution de 10 % des surfaces cultivées.

#### Baisse inquiétante de la production

En 2024, la production chute encore. À la semaine 46, à 15 jours de la fin de la récolte de canne à sucre, seulement 1 015 848 tonnes de canne avaient été récoltées, soit 8,9 % de moins qu'en 2023 et presque

28 % de moins que la moyenne des dix dernières années.

Certes, la météo défavorable et l'augmentation de la mécanisation ont joué un rôle, mais la véritable cause reste le revenu insuffisant des planteurs. Avec si peu de moyens, il est impossible de maintenir un bon niveau de production

### Taux de fibre record : problème pour les planteurs, bénéfique pour les industriels

Une note positive toutefois : la richesse en sucre, qui mesure la qualité des récoltes, progresse légèrement en 2024 avec une moyenne de 13,14 % contre 12,88 % en 2023. Certains secteurs comme Le Gol ont un taux de 13,42 %, tandis que d'autres, comme Bois Rouge, stagnent à 12,62 %. C'est insuffisant pour compenser la baisse des volumes. Cela signifie que les revenus des agriculteurs concernés vont encore diminuer.

Le taux de fibres dans les cannes à sucre, essentiel pour la production d'énergie, reste un handicap pour les planteurs. C'est la conséquence d'une formule de calcul qui privilégie la richesse en sucre

En 2024, le taux de fibre atteint 18,44 %, un record par rapport aux années précédentes. Cependant, un taux de fibre élevé diminue la rémunération des planteurs, car celle-ci est basée principalement sur la richesse en sucre au détriment de l'apport énergétique des cannes livrées par les planteurs.

Cela signifie que pour une quantité égale de sucre dans deux chargements, celui qui a la masse la plus importante de canne à sucre sera moins payé par Te-reos. Pendant ce temps, l'aide à la production est calculée selon la masse de canne à sucre livrée, pas selon la proportion de sucre dans le chargement.

Pour Jean-Michel Moutama et la CGPER, il est indispensable de réviser ce système pour garantir une rémunération juste susceptible de redonner espoir aux agriculteurs réunionnais.

« Depuis plusieurs années, la CGPER revendique une révision du mode de paiement de la canne à sucre par l'industriel. La CGPER est satisfaite de voir cette idée reprise plus largement dans le monde agricole ce qui a permis un vote unanime à la Chambre d'Agri-

culture le 2 octobre dernier, et l'engagement de l'État à réaliser une étude donnant des éléments concrets pour débattre de cette question. »

### Le taux de fibre en augmentation

Bois Rouge (Nord-Est) :

Production : 555 308 tonnes (-6 % par rapport à 2023).

Richesse : Stable à 12,92 %.

Fibre : Hausse à 16,53 %, défavorable aux planteurs.

Le Gol (Sud-Ouest) :

Production : 460 540 tonnes, en baisse de 12,2 %.

Richesse : Progression à 13,42 %.

Fibre : Augmentation à 17,60 %.

### La mobilisation nécessaire pour sauver la filière

La CGPER, avec Jean-Michel Moutama à sa tête, appelle à une mobilisation générale pour sauver la filière sucrière. Quelques solutions indispensables sont proposées :

Revoir le système de paiement pour mieux rémunérer la qualité et non seulement la quantité.

Soutenir les planteurs financièrement pour leur permettre d'investir dans leurs exploitations (engrais, irrigation, matériel).

Promouvoir des pratiques agricoles durables pour améliorer les rendements tout en préservant les sols.

« La canne à sucre, au cœur de l'économie et de l'histoire réunionnaise, ne peut être laissée à l'abandon. Il est temps d'agir pour garantir un avenir à cette culture essentielle et redonner espoir aux planteurs », conclut Jean-Michel Moutama.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Dans les anciennes colonies intégrées à la République française

# Accès à l'eau potable : urgence sanitaire et environnementale

Claire Hédon, Défenseuse des droits, et son adjoint Éric Delemar, Défenseur des enfants, ont présenté ce 20 novembre leur rapport annuel consacré aux droits de l'enfant. Intitulé « Le droit des enfants à un environnement sain — Protéger l'enfance, préserver l'avenir », ce document souligne les liens entre la dégradation environnementale et les droits fondamentaux des plus jeunes. Il consacre un zoom sur la situation sanitaire dans les anciennes colonies intégrées à la République française comme La Réunion. Ce rapport constate que l'accès à l'eau potable toute l'année reste un rêve pour beaucoup d'habitants de ces anciennes colonies, alors que leur pays est intégré à la République sous la forme de départements depuis près de 80 ans.

L'accès à une eau potable de qualité demeure un défi majeur dans les anciennes colonies intégrées à la République française, indique le rapport de la Défenseuse des droits, avec des conséquences graves pour la santé publique et les conditions de vie des populations. La situation est particulièrement critique pour les enfants, exposés à des risques accrus de maladies et de troubles de développement en raison des pollutions et des infrastructures vétustes.

### Une situation alarmante aux Antilles et à Mayotte

En Guadeloupe, près de 60 % de l'eau traitée est perdue à cause des fuites dans des infrastructures vieillissantes. Les coupures fréquentes affectent le fonctionnement des écoles et des services de santé. Pire encore, l'eau disponible est souvent contaminée, rendant sa consommation dangereuse. À Mayotte, 30 % des habitants n'ont pas d'accès direct à l'eau potable. Les sécheresses prolongées et les coupures régulières aggravent le quotidien des Mahorais, exposant les enfants à des risques de déshydratation et de maladies hydriques. La découverte récente de cas de choléra met en lumière la gravité de la crise. Des experts de l'ONU ont appelé la France à agir pour garantir ce droit fondamental, rappelant que l'eau est essentielle à la survie et à la dignité humaine.

### La pollution au chlordécone : un drame environnemental aux Antilles

Utilisé massivement dans les bananeraies jusqu'en 1993, le chlordécone a contaminé durablement les nappes phréatiques en Guadeloupe et Martinique. Aujourd'hui, l'eau, les sols et même les aliments (fruits, légumes, poissons) restent pollués. Plus de 90 % des adultes sont affectés par ce pesticide, reconnu comme perturbateur endocrinien. Chez les enfants, il peut entraîner des troubles du développement et des naissances prématurées.

Le Défenseur des droits demande une amélioration du dépistage et un accompagnement des victimes pour les aider à obtenir réparation.

### L'orpaillage illégal en Guyane : un danger invisible

En Guyane, l'orpaillage clandestin génère une pollution aux métaux lourds, notamment au plomb, qui contamine les sols, l'eau et les aliments. Le saturnisme infantile y atteint des niveaux inquiétants : un enfant sur cinq est touché. Les troubles neurologiques qui en résultent sont souvent irréversibles, affectant particulièrement les communautés autochtones isolées et vulnérables.

Face à ces crises sanitaires et environnementales, la vétusté des infrastructures et la précarité économique amplifient les inégalités.

Garantir un accès universel à l'eau potable et lutter contre les pollutions environnementales doivent devenir des priorités pour protéger la santé des populations et préserver ces écosystèmes uniques.

# Oté

## Alélouya ! Nou la tounsh in nouvo préféré !

Mézami nou la tounsh in nouvo préféré é bien antandi li la di in pé toute bann sizé i sava okip son tan ziska k'in nouvo préféré va ranplass sète-la. Mézami banna i pass si tèlman vite ké momandoné ou lé a domandé kissa sé lo préféré é kèl sé son doktrine, son zidé, épi son fasson pou amenn l'éta lokal.

Nou néna ankor lo tan pou oir sa si ni vé. An atandan li la parl bann sizé konm toute sak ni koné éi figuir touzour dann bann média anpromyèr paz si ni pé koz konmsa pou bann média. Donk li la anparl de koi ? Li la anparl la vyolanss intra-familial, la route aksidantjène, problèm la drog, problèm la vi shèr, problèm kann, anfin in pé toute bann problèm ni antan parlé dopi dé zané é dé zané. Anfin dizon li la anparl in pé toute bann voyan rouz i klèr dopi dé zané é dé zané dsi la karte La Rényon.

Mé voila, néna inn késtyon, i komann prèss toute lézot é dopi la loi départmantalizassion, ni koné ni bite la dsi konm ni bite dsi in mir. In possib pou ranvèrssé, impossib pou déplassé, impossib pou pèrmète anpou d'avanss in pé... Mi vé anparl lékonomi La Rényon épi son mal dévlopman... I paré pas é in n'afèr i intèrèss ali trébien, konm téi intèrèsspa tro non plilé zot avan li.

Poitan ala in késtyon inportan, ni diré mèm sa in késtyon éssanssyèl é nou rényoné ni koné koman sa lé inportan si tèlman néna dé konsékanss dsi la vi mèm bann rényoné... alon dira li toute suite si li intèrèss pan oute lékonomi, noute lékonomi va aintèrèss ali plisské li kroi.

A bon antandèr salu !

*Justin*